



Acces mail d'un defunt

Par labaleine

bonjour
une personne de ma famille est decedée
je suis héritier
cette personne stockait les identifiants de ses comptes internet (y compris bancaire) dans un dossier personnel de sa messagerie professionnelle
puis je y accéder ?
merci

Par isernon

bonjour,

avez-vous un acte de notoriété établi par un notaire attestant de votre qualité d'héritier ?

avec ce document, la banque devrait vous permettre d'accéder aux comptes bancaires du défunt.

si oui, vous devez vous adresser au gestionnaire de ce compte professionnel.

salutations

Par morobar

Bonjour,
La qualité d'héritier ne permet pas l'accès aux comptes bancaires d'une personne décédée.
La banque dès l'information bloque les comptes et annule les procurations.
Seule une somme de 5000 euro (frais d'obsèques) reste à disposition.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Les codes d'accès aux espaces internet sont uniquement destinés au titulaire, et ne peuvent pas être communiqués, même aux héritiers.
Vous avez d'autres moyens d'accéder aux informations sans disposer de ces codes personnels.